

LOCATAIRES

Prestations	HONORAIRES TTC
Locaux commerciaux et professionnels	
Baux 3/6/9	10% du loyer facial HT de la 1ère période triennale + TVA
Engagement de location précaire	10% du loyer de référence HT de la durée du bail + TVA
Rédaction de bail	10% du loyer annuel HT + TVA
Renouvellement ou avenant bail ou fonds de commerce	5% du loyer annuel HT + TVA
Cession droit au bail ou fonds de commerce	450 € HT + TVA
Locaux d'habitation nus	
Visite + constitution du dossier + rédaction du bail	12 € / m²
Etat des lieux	3 € / m²
Avenant (sur demande exprès du locataire)	180 €
Locaux d'habitation meublés	
Forfait	15 % TTC du loyer annuel

TVA en vigueur: 20%

PROPRIETAIRES

Prestations	HONORAIRES TTC
Gestion courante	10% HT des encaissements TTC + TVA
Déclaration des revenus fonciers	100 € TTC
Commercialisation habitation	6% HT du loyer annuel HC + TVA
Suivi travaux sans MOE	6 % HT du montant TTC des travaux + TVA
Suivi travaux avec MOE	2 % HT du montant TTC des travaux + TVA
Assurance loyers impayés (facultatif)	2,5% des encaissements TTC
Assurance multirisque habitation (Base 2026)	100 € TTC

TRANSACTION / VENTE

(immobilier commercial et résidentiel)²

MONTANT DE LA TRANSACTION	HONORAIRES TTC
Inférieur à 800.000€ HT ou hors droits	8%
De 800.000€ à 1.500.000€ HT ou hors droits	6%
Supérieur à 1.500.000€ HT ou hors droits	5%

Honoraires à la charge de l'acquéreur

Ces honoraires s'entendent au titre d'un mandat donné par l'une des parties à la transaction. Ils n'excluent pas des honoraires complémentaires, payables par une autre partie à l'acte, au titre d'un autre mandat.

EN CAS DE DILIGENCES PREALABLES A LA TRANSACTION Art. 78-1 du décret n°72-678 du 20/07/1972

Le montant et la date d'exigibilité des honoraires, ainsi que les frais, dus en raison de diligences préalables à la transaction, seront définis dans le mandat. A défaut de disposition particulière, aucune somme ne pourra être exigée avant la réalisation de la transaction.